



HAL
open science

Guerres de religion et bouleversements politiques: la grande mutation du royaume de France telle que perçue par les ambassadeurs vénitiens à l'éclatement du conflit religieux

Daniele Santarelli

► **To cite this version:**

Daniele Santarelli. Guerres de religion et bouleversements politiques: la grande mutation du royaume de France telle que perçue par les ambassadeurs vénitiens à l'éclatement du conflit religieux. *Laboratoire italien. Politique et société*, 2010, X, pp.155-174. 10.4000/laboratoireitalien.536 . halshs-00460332

HAL Id: halshs-00460332

<https://shs.hal.science/halshs-00460332>

Submitted on 11 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guerres de religion et bouleversements politiques. Le royaume de France vu par les ambassadeurs vénitiens au début du conflit religieux*

Daniele Santarelli
ENS Lyon, LARHRA
daniele.santarelli@ens-lyon.fr

Les problèmes religieux français dans la correspondance diplomatique antérieure à 1560

Dans sa brillante *Relazione di Francia* de 1547, Marino Cavalli¹, ambassadeur vénitien à la cour de François I^{er} de juillet 1544 à février 1547, dressait un portrait en pied du royaume de France, en remarquant notamment la profusion de ses ressources et rentrées financières. Il soulignait en même temps l'obéissance des Français et leur soumission au pouvoir absolu du roi : « Molti regni sono più fertili e più ricchi di quello, come Ungaria ed Italia ; molti più grandi e potenti, come Spagna e Germania ; ma niuno tanto unito né tanto obbediente come Francia. » Même si la liberté était le bien le plus précieux au monde, les Français, selon Cavalli, s'en montraient indignes en lui préférant l'union et l'obéissance (« unione ed obbedienza ») et en la remettant tout entière entre les mains du prince : « Ed è andata tanto innanzi questa cosa – ajoutait de façon sarcastique l'ambassadeur – che ora pur qualch'uno, che ha più spirito degli altri, dice, che siccome prima li suoi re si chiamavano reges Francorum, ora si possono dimandar reges servorum. »²

Cavalli est aussi le premier ambassadeur vénitien qui mentionne, dans sa *relazione*, le problème de la diffusion de l'hérésie en France. Il écrit, à propos de l'université de Paris :

Li maestri di Sorbona hanno autorità estrema di castigare li eretici, il che fanno con il fuoco, brustolandoli vivi a poco a poco.
Ma il luteranesimo è tanto ampliato ora per tutto, che non solo si trova

* Je remercie infiniment Claire Moutengou-Barats, Jean-Pierre Dedieu et Philip Benedict pour la lecture de mon texte, leurs corrections et leurs précieux conseils.

¹ Sur ce personnage très intéressant, voir l'article de A. OLIVIERI, « Cavalli, Marino », in *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. XXII, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana fondata da Giovanni Treccani, 1979, p. 749-754 (p. 749).

² M. CAVALLI, *Relazione di Francia* [1547], in *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, E. Alberi éd., I, 1, Florence, 1839, p. 219-288 (p. 232).

qualche eretico, ma le città intiere che vivono, non già in palese ma con tacito consenso privatamente tutti, a costume de protestanti ; come Caen, Rocella, Poitiers, e simili assai in Provenza.³

L'idée que les Français étaient un peuple extrêmement obéissant était très répandue parmi les diplomates. Giovanni Michiel, ambassadeur vénitien à l'époque de la conjuration d'Amboise, écrit, à propos de la facilité des rois de France de se procurer de l'argent :

[...] non solo perché sieno signori e padroni assoluti de loro sudditi e vassalli, ma per averli amorevoli ed obbedienti quanto più si può desiderare, con esser non pure amati, ma, come se fossero dei, riveriti e adorati ; tanto che senza alcun pericolo d'alienazione o sollevazione di quelli, possono sicuramente valersi, insieme con la vita, dell'industria, della roba e di tutto quello che hanno, non altrimenti che se fossero tutti lor schiavi, tale è la devozione e riverenza che loro portano.

Cette caractéristique du peuple français était considérée par Michiel comme une chose extraordinaire et singulière, jamais vue chez aucun autre peuple⁴. Aussi aucun Vénitien ou Florentin n'aurait-il jamais prévu que la France tomberait dans le désordre et l'anarchie des guerres de religion ni qu'une confession religieuse hostile à celle du roi connaîtrait tant de succès. Et ce n'est pas un hasard si les ambassadeurs vénitiens, jusqu'aux années 1559-1560, n'insistent jamais sur les problèmes religieux. On ne trouve aucune allusion à ce sujet dans les *relazioni* postérieures à celle de Cavalli, celle de Giacomo Soranzo comprise. La *relazione* et les dépêches de ce dernier se concentrent surtout sur les événements politiques et militaires liés à l'alliance d'Henri II avec le pontife Paul IV contre les Espagnols et, à la suite de la bataille de Saint-Quentin, sur les négociations franco-espagnoles⁵.

Les problèmes religieux de la France étaient largement sous-estimés par tous les observateurs politiques de l'époque. En octobre 1555, en annonçant une visite à Rome du cardinal de Lorraine, dont le but principal était en réalité la stipulation d'un traité secret entre la papauté et la France contre les Espagnols, Bernardo Navagero, ambassadeur vénitien auprès de Paul IV, écrit « ch'il cardinale di Lorena viene per accordare le cose del Regno di Francia, le quali in materia della Religione hanno qualche difficoltà, se bene di poca importanza, e che per ciò conduce seco alquanti vescovi e teologi »⁶. La perception était donc qu'il s'agissait

3 *Ibid.*, p. 226-227.

4 G. MICHIEL, *Relazione di Francia* [1561], in E. Alberi éd., *op. cit.*, I, 3, 1853, p. 409-456 (p. 419).

5 Voir G. SORANZO, *Relazione di Francia* [1558], *op. cit.*, I, 1, 1840, p. 399-470 et les extraits de ses dépêches en anglais in H. F. BROWN, *Calendar of State Papers Relating to English Affairs in the Archives of Venice*, vol. VI, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1877 (dorénavant : CSPV, vol. VI).

6 Bernardo Navagero au doge et au Sénat, 25 octobre 1555 (dépêche in *Archivio di Stato di Venezia*, Rome, Archivio Proprio, reg. 8, cc. 46v-47v).

de problèmes « di poca importanza », dont il ne fallait pas trop se préoccuper.

Paul IV, pape fort intransigeant qui accusa d'hérésie Charles V et Philippe II, ne montrait lui non plus aucune préoccupation pour la situation française. Ses préoccupations étaient plutôt centrées sur les États italiens, comme la République de Venise, ou sur l'Espagne dans son versant « spirituel »⁷.

La légation de Giovanni Michiel

Giovanni Michiel, ambassadeur vénitien en France de décembre 1557 à novembre 1560⁸, n'imaginait guère, au début de sa légation, être témoin de la violente dégradation de la situation à partir de la conjuration d'Amboise de mars 1560. Pendant toute l'année 1558 et jusqu'aux premiers mois de 1559, ses dépêches se concentrent, comme celles de son prédécesseur Soranzo, sur les relations extérieures et sur les négociations politiques. La première allusion à la diffusion de la Réforme en France se trouve dans la lettre du 15 mai 1559, dans laquelle l'ambassadeur écrit que beaucoup de familles ont quitté Meaux pour se réfugier en Suisse, et il profite de l'occasion pour signaler la diffusion de l'hérésie et des troubles à l'ordre public dans de nombreuses régions⁹. Mais rien ne laissait prévoir la catastrophe qui suivit. La mort d'Henri II, le 10 juillet 1559, est traitée par l'ambassadeur comme une source de grandes difficultés politiques, mais il ne parle guère de leurs implications religieuses¹⁰.

L'ébahissement de Michiel face à la conjuration d'Amboise est évident dans la série des dépêches qu'il envoie de cette ville en mars 1560. Le 6 mars, il écrit qu'on croyait que la répression de l'hérésie dans les mois précédents avait réduit au silence les dissidents qui avaient survécu. Malgré cela, les actes de rébellion se multipliaient, à Bordeaux et à Rouen par exemple. Les derniers événements étaient plus graves encore : une conjuration dirigée contre la personne du roi et la puissante maison de Guise¹¹.

Les détails de la conjuration sont bien connus¹² : ce qui nous intéresse ici est

7 Voir D. SANTARELLI, *Il papato di Paolo IV nella crisi politico-religiosa del Cinquecento: le relazioni con la Repubblica di Venezia e l'atteggiamento nei confronti di Carlo V e Filippo II*, Rome, Aracne, 2008.

8 L. FIRPO, *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato: tratte dalle migliori edizioni disponibili e ordinate cronologicamente*, vol. V, *Francia*, Turin, Bottega d'Erasmus, 1978, p. XI.

9 Giovanni Michiel au doge et au Sénat, 15 mai 1559, CSPV, vol. VII, 1890, n° 72.

10 *Ibid.*, n° 85, 86, 87 et suiv.

11 *Ibid.*, 6 mars 1560, n° 132.

12 Voir les ouvrages classiques de H. NAEF, *La conjuration d'Amboise et Genève*, Genève, Paris, A. Julien, H. Champion, 1921, et de L. ROMIER, *La conjuration d'Amboise*, Paris, Perrin, 1923. Voir aussi la synthèse brillante et bien connue de A. JOUANNA, « Le temps des guerres de religion en France (1559-1598) », in A. JOUANNA, J. BOUCHER, D. BILOGHI, G. LE THIEC, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998,

de souligner qu'à partir de ce moment-là, les dépêches de l'ambassadeur changent complètement de registre, et les problèmes religieux, qui étaient auparavant négligés, deviennent le principal sujet de sa correspondance diplomatique. Les dépêches qui suivent attestent le climat de suspicion et de peur qui régnait à la cour, tandis que les conjurés étaient exécutés les uns après les autres.

Les principaux acteurs de la vie politique française étaient encore plus effrayés que les diplomates. Un exemple très intéressant en est donné à travers une conversation entre le cardinal de Lorraine et l'ambassadeur Michiel à la fin du mois de mars, pendant laquelle le cardinal se montra extrêmement préoccupé, décrivant la conjuration d'Amboise comme une entreprise internationale qui visait à tuer le roi et les Guise et à diviser la France en cantons, suivant le modèle suisse¹³.

Victime de la peur d'attentats contre sa personne¹⁴, de l'angoissante situation générale et irrité par une taxe exceptionnelle de 800 000 francs qui lui avait été imposée par le roi, le cardinal de Lorraine sembla, au mois de juin, sombrer dans la mélancolie et se retira de la cour¹⁵. Fin juillet, dans une conversation avec le nonce Sebastiano Gualterio, le cardinal montrait son impuissance face à la situation générale, totalement hors de contrôle, en prenant l'exemple de la catastrophique insurrection protestante d'Agen. Il soutenait notamment qu'une conjuration pire que celle d'Amboise se préparait, que le danger était extrême et que seule la main de Dieu pourrait dénouer la situation¹⁶.

Se créait donc un climat de tension extrême, exacerbé par l'épisode bien connu de l'arrestation d'un courrier du prince de Condé (Jacques de la Sague) porteur de lettres compromettantes¹⁷. Ce climat explique la dure répression contre les protestants menée par l'armée royale dans toute la France pendant les mois d'octobre et novembre 1561, dirigée contre une rébellion dont la gravité résidait non seulement dans son caractère religieux, mais surtout dans son caractère politique¹⁸.

Au plus fort de la répression, début novembre 1560, Giovanni Michiel est remplacé par un nouvel ambassadeur, Michele Suriano.

Ce dernier manifeste une vision très différente de la situation politique et

p. 3-445 (p. 52 et suiv.).

13 Giovanni Michiel au doge et au Sénat, 28 mars 1560, CSPV, vol. VII, n° 142.

14 Comme Michiel l'écrit dans sa lettre au doge et au Sénat du 21 juin 1560 (CSPV, n° 174), le cardinal de Lorraine décida alors de se faire escorter par dix hommes armés dans tous ses déplacements.

15 Giovanni Michiel au doge et au Sénat, 16 juin 1560, CSPV, vol. VII, n° 171.

16 *Ibid.*, 30 juillet 1560, CSPV, vol. VII, n° 188. De cette conversation, on ne trouve pas de traces dans la correspondance du nonce publiée par J. LESTOCQUOY, *Correspondance des nonces en France Lenzi et Gualterio, légation du cardinal Trivultio (1557-1561)*, Rome, École française de Rome, 1977.

17 Giovanni Michiel au doge et au Sénat, 30 août 1560, CSPV, vol. VII, n° 193. À propos de l'arrestation de Jacques de la Sague, voir notamment L. ROMIER, *op. cit.*, p. 215-217.

18 A. JOUANNA, *op. cit.*, p. 74.

religieuse de la France. Ses dépêches et sa *relazione* le montrent partisan d'une répression plus dure de l'hérésie¹⁹, à l'inverse de Michiel, dont on peut surtout saisir la surprise et l'étonnement tandis que sa *relazione* se montre plutôt favorable aux partisans de la conciliation religieuse.

Dans celle-ci, rédigée début 1561, Michiel prévoyait deux scénarios possibles : soit un intérim, soit l'utilisation de la force « con metter senza rispetto la mano nel sangue nobile », avec pour conséquence « una guerra civile aperta », éventualité qui aurait causé la ruine simultanée du royaume et de la religion. Il semblait insinuer entre les lignes que l'intérim, désiré et demandé publiquement par les huguenots « non ad altro fine che per aver delle chiese da poter predicare, leggere, ed esercitar i riti della loro dottrina, senza biasimo o pericolo », était la meilleure solution²⁰. Il paraît donc, dans ce passage, faire l'éloge de la modération des protestants. Il critique vivement la politique de François II, dont il écrit que la mort était un bien pour le royaume : « Potrei, dico, dire gratissima, non tanto perché quel re fosse tenuto principe, ancorché di buona mente, però di poco valore ; quanto per il desiderio che ciascuno avea di veder altra forma e modo di governo, per l'odio portato alla casa di Guisa. » (p. 429) En revanche, il fait l'éloge du très jeune Charles IX et, notamment, de Catherine de Médicis, « stimata sempre di bontà e umanità, e di gran modestia e d'ottimo ingegno, capace di qualunque maneggio, massime di stato » (p. 433), « stimata [...] per donna che, se ben qui (per aver voluto così) sia stata tenuta timida [...] sia però di gran cuore e grande ardire ». Michiel remarque notamment l'importance de son rôle de médiatrice entre les Bourbon et les Guise, « raccomandandoli almeno in apparenza, per impedir che con la loro inimicizia e aperta divisione non succedesse qualche sorta di novità, con perturbazione del regno e del suo figliolo » ; « effetti – soulignait l'ambassadeur – non da donna, ma da coraggiosissimo uomo, e consumato nel governo de' regni » (p. 434).

Michiel, en outre, fait l'éloge de la maison de Bourbon et critique vivement les Guise, notamment le cardinal de Lorraine, accusé de « ingordigia inestimabile, con nome di valersi anco di vie poco oneste » et de « una gran duplicità ». Il décrit le cardinal comme une « persona prontissima all'offendere, come vendicativa, e, come invidiosa, tarda a beneficiare », détestée par tout le monde :

E da questo nacque principalmente l'odio universale conceputo contro lui per li molti effetti di offesa che mostrò verso ognuno, mentre nel governo ebbe l'autorità (che per esser lunghe cose da riferire, lascio di venire alli particolari), intanto che, per li modi strani e violenti che usava, non credo fosse in quel regno desiderata alcuna cosa più che la sua morte. (p. 441)

La légation de Michele Suriano

19 Voir *infra*, « La légation de Michele Suriano ».

20 G. MICHIEL, *Relazione di Francia* [1561], *op. cit.*, I, 3, p. 409-456 (p. 428).

La passation de pouvoir entre Michiel et Suriano (dont les dépêches couvrent la période allant du 1^{er} novembre 1560 au 10 novembre 1561)²¹ se déroule à Orléans en même temps que l'arrestation du prince de Condé²².

Dès sa première rencontre avec François II, Suriano fait l'éloge de son attachement à la foi catholique²³. Sa sympathie pour la politique répressive menée par le roi est évidente. François II cependant était déjà gravement malade, ce que Suriano remarqua dès ses premières dépêches. À la mort du roi, le 5 décembre 1560, il souligna le grand danger que cet événement faisait courir au royaume de France : « Così, se questo gravissimo accidente le cose di un tanto Regno stanno in quel pericolo che può esser considerato da ognuno, piaccia a nostro Sig. Dio di metterli la man sua per universal beneficio della Christianità. »²⁴ Il allait confirmer cette opinion en rendant compte de la réunion des États généraux (13 décembre 1560-31 janvier 1561), insistant sur le manque d'union parmi les gouvernants et la *prédominance* des intérêts personnels²⁵. Il se montrait hostile à l'idée d'une pacification générale entre catholiques et protestants : le 23 janvier 1561, il écrivit que la cour inclinait à « far un perdono general a tutti che sarà un aprir del tutto la via alla licenza, et già si vede che in molte case di questa città si è ritornato a quel stile corrotto che era già introdotto li mesi passati, et che il re Francesco di bona memoria havea ripreso con la paura della venuta sua et forse vivendo haveria estinto del tutto »²⁶. Le 17 février 1561, il remarque que les « opinioni nuove » étaient soutenues par beaucoup de nobles et évêques, notamment par le cardinal de

21 Ces dépêches, avec celles du successeur Marcantonio Barbaro, ont été publiées par H. LAYARD, *Despatches of Michele Suriano and Marc'Antonio Barbaro, Venetian Ambassadors at the Court of France 1560-1563*, Londres, Publications of the Huguenot Society of London, t. VI, 1891 : cette édition comprend les dépêches de Suriano allant du 1^{er} novembre 1560 au 10 novembre 1561 et celles de Barbaro allant du 8 octobre 1562 au 6 août 1563. Elle n'est pas tout à fait complète car l'éditeur tire ces dépêches de deux manuscrits de la Biblioteca Nazionale Marciana de Venise, qui ne sont qu'une copie partielle de la documentation conservée à l'Archivio di Stato de Venise : notamment, les dépêches de Barbaro commencent le 16 avril 1562 et vont jusqu'au 14 juin 1564. Les six premiers et les dix derniers mois de la légation ne sont donc pas compris dans sa publication.

22 Michele Suriano au doge et au Sénat, 1^{er} novembre 1560, in H. LAYARD, *op. cit.*, p. III-IV. Sur l'arrestation du prince de Guise et les événements postérieurs, voir notamment L. ROMIER, *op. cit.*, p. 215 et suiv. Voir aussi la synthèse de A. JOUANNA, *op. cit.*, p. 72 et suiv.

23 Michele Suriano au doge et au Sénat, 8 novembre 1560, CSPV, vol. VII, n° 203 (cette dépêche manque dans l'édition Layard).

24 Voir la lettre de Suriano écrite à Orléans le 6 décembre 1560 in H. LAYARD, *op. cit.*, p. IX.

25 « Ma in ogni modo si vede che non vi è nel consiglio né nel governo quella union che bisogneria per la salute di questo Regno. Ma sono di quelli che attendono tanto al suo particular, che non si curano di veder il publico in travaglio, per contentar un loro appetito [...] ». Michele Suriano au doge et au Sénat, 20 décembre 1560, CSPV, p. XII. Même référence dans les notes qui suivent.

26 *Ibid.*, 23 janvier 1561, p. XIV.

Châtillon (Odet de Coligny), l'amiral Gaspard de Coligny, le prince de Condé, le chancelier Michel de l'Hospital et par beaucoup de conseillers de la reine Catherine. En se référant à l'édit de janvier, Suriano écrit que c'est grâce à eux que « fu deliberato che si facesse un perdon general a tutti per tutto il Regno senza obligar niun a retratarsi né ad altra purgation canonica, il che è del tutto contrario alle costituzioni della Santa Chiesa, et eccede li termini dell'autorità del Re et del suo consiglio, spettando questa cognitione di sua natura agli ecclesiastici e non ai laici ». Et il ajoute : « Si saria forsi anco passato più inanzi a favor di queste nove sette, se non fusse stato il Cardinal di Turnon, il Contestabile et Monsignor di Guisa, li quali con la loro autorità non solamente hanno represso l'ardor di quelli altri, ma anco mitigato in parte la deliberation già fatta. »²⁷ La sympathie de Suriano pour ces derniers (Tournon, Montmorency et les Guise), défenseurs d'un catholicisme intransigeant, est évidente. Bien entendu, il réproouve l'absolution du prince de Condé, qu'il critique le 18 mars 1561²⁸.

Par la suite, il dénonce le succès du protestantisme dans toute la France²⁹. Le 2 mai 1561, notamment, il souligne la grande mutation du royaume de France, « questo già florentissimo Regno et già obedientissimo alli suoi Re più ch'altra fusse mai al mondo », maintenant devenu, « per la disunione dei popoli et per quella delli Principi del Governo », « debole et infermo »³⁰.

Le 5 août 1561, il décrit le royaume « afflitto et travagliato in ogni parte »³¹.

Le 29 août 1561, il se plaint de la division à la cour : « Fui heri in Corte fin quasi a notte e la trovai piena di confusione più che mai et le cose della Religione in così mal termini che dubito molto che si possino tener per disperate. »³² Et il commente *amèrement* : « Io vedo, Serenissimo Principe, questo Regno cascar, non per altro salvo perché Dio è che lo sustenta. Non vi è consiglio, et è diviso, et le cose vi si trattano non per ragione, ma per partialità. »³³

Durant le congrès de Poissy, le catholicisme intransigeant de Suriano transparait clairement dans sa façon de présenter les événements. Le 15 août 1561 par exemple, il remarque la différence entre le comportement « exemplaire » (d'après lui) des évêques catholiques et celui des hérétiques, qui continuent à se rebeller et à créer partout la discorde³⁴. La façon méprisante avec laquelle il décrit les théologiens protestants qui accompagnent Théodore de Bèze à Poissy est elle-même significative :

27 17 février 1561, p. XVI.

28 23 mars 1561, p. XXIII-XXIV.

29 17 avril 1561, p. XXVI : « Le provincie delli confini, principiando dalla Normandia, per la Bretagna et per la Ghienna fino in Provenza sentono apertamente questa Religione nova, et nel resto del corpo del Regno, ancorché il popolo minuto si mostri in molti luoghi catholico, come qui in Parigi, tuttavia li Nobili sono tutti o la maggior parte infetti [...] ».

30 2 mai 1561, p. XXVII.

31 5 août 1561, p. XXXVIII-XXXIX.

32 29 août 1561, p. XLIV.

33 Même date, p. XLV.

34 15 août 1561, p. XL-XLI.

Finalmente il Besa è stato a Poisi [...] Andò costui heri accompagnato da forse XII over XV altri sui simili fra quali non vi era niuno da conto né per dottrina né per costumi, né per altezza di sangue, né per presentia, né per fama, ma tutti vili et abietti, con certe faccie odiose, et certe sue maniere strane et sgarbate, et per dir una parola tutti furfanti.

Dans sa célèbre intervention, Bèze nia la présence réelle du Christ dans l'*eucharistie*, suscitant les plus vives protestations parmi les assistants, notamment le cardinal Tournon. Suriano commente : « Et questo è tutto il successo del fatto, nel qual si può creder che nostro Signor Dio habbi voluto mostrar miracoloso segno dell'infinita sua virtù a confusione delli scellerati. »³⁵

Dans ce contexte, Suriano prend de plus en plus parti en faveur des Guise. Le 22 septembre 1561, il écrit que le duc de Guise, d'accord avec le connétable Montmorency, lui a confié que la reine Catherine faisait davantage confiance à l'ambassadeur vénitien qu'au nonce du pontife et à l'ambassadeur espagnol Thomas Perrenot de Chantonay, qu'elle considérait « sospetto et odioso ». Aussi le duc de Guise l'exhorte-t-il à faire pression sur la reine afin qu'elle expulse de la cour Bèze et les siens. Suriano demande naturellement à son gouvernement la permission de procéder ainsi, mais se montre favorable à la démarche³⁶.

Cependant, le 30 septembre, reçu par Catherine, Suriano lui dit uniquement que le doge « sta con continuo desiderio d'intendere che questi moti prendino la via della quiete et che ben io sentiva a dir molte cose per la Corte, nientedimeno non voleva far fondamento sopra altro che sopra quello mi fosse detto da Sua Maestà ». La reine fait l'éloge de cette disposition en s'exclamant : « Dio volesse che tutti gli ambasciatori facessero così. »³⁷ À l'évidence, l'ambassadeur avait reçu ordre de la part de Venise de ne pas se prononcer en faveur de l'un ou l'autre des partis.

L'aversion de Suriano pour la politique conciliante de la reine Catherine n'en est pas moins claire. Assimilant les catholiques les plus modérés, tel le chancelier Michel de l'Hospital, aux protestants, il écrit le 27 juillet 1561 :

Fra quelli che tentano di debilitar la deliberation fatta nel Parlamento in materia della Religione, come scrivo nelle pubbliche, vi sono non solamente il Cancellier et altri che apertamente fanno professione di contrarij alla vera fede, ma ancora si è opinione che vi sia la Regina, la quale benché parlando con gli Ambasciatori et con me, si mostri Catholica, tutta via per molti effetti passati et presenti che si sono veduti in lei, pare che habbi l'animo molto diverso dalle parole.³⁸

Il modérera par la suite son jugement, se « limitant » à accuser la reine d'ignorer les dogmes fondamentaux de la foi. Ainsi écrit-il, le 8 septembre 1561 :

35 10 septembre 1561, p. XLVII.

36 22 septembre 1561, p. XLVIII-XLIX.

37 30 septembre 1561, p. L.

38 Michele Suriano au doge et aux chefs du Conseil des Dix, 27 juillet 1561, *ibid.*, p. XXXVII.

Non credo che sua Maestà intenda ciò che voglia dir questa parola dogmi, ma dubito che come fanno tutti questi altri che vogliono ogni giorno disputar della religione, che sono tutti o la maggior parte ignoranti, confonda dogmi, riti et abusi come se tutto fusse una stessa cosa, d'onde nasce ogni confusion nelle dispute et forse anco nelle opinioni.³⁹

Le 29 août 1561, il accuse la reine de ne pas être à la hauteur de son rôle : « La Regina è timida – écrit-il le 29 août 1561 –, per li suoi rispetti et perché è donna, non si fida delli suoi medesimi perché è combattuta dalle fazioni d'ogni banda. »⁴⁰ Il confirme ses doutes le 22 septembre 1561 : « Credo che ella habbia buona mente ma non habbia consiglio, et che essendo tempestata dalle persuasioni et dalli stimuli da ogni parte non sappia risolversi a che habbia a credere. »⁴¹

Le 16 octobre 1561, commentant la clôture du congrès de Poissy, Suriano oppose le cardinal de Lorraine à Catherine : il fait l'éloge de la diligence du cardinal, grâce auquel « fu espedito ogni cosa in dui giorni », et remarque que la conclusion du Congrès n'a fait plaisir ni à la reine ni au Conseil royal,

perché fu fatto senza il parere di Sua Maestà, il che non fu fatto a caso, ma studiosamente accordato fra Cardinali catholici et alquanti delli Vescovi più confidenti, perché dubitavano che se havessero domandata la licentia, non la haverebbero ottenuta, perché erano di quelli nel Consiglio, e fra gli altri la Regina, che volevano si trattasse delli dogmi e delle cose della fede, ma loro per non esser astretti a venir a questo, deliberarono di dissolver il Convento all'improvviso.

Dans la même dépêche, Suriano évoque la nécessité de la plus dure répression pour résoudre les problèmes du royaume de France⁴².

La légation de Suriano s'acheva au début de novembre 1561, presque en même temps que l'éloignement temporaire des Guise et du connétable Montmorency de la cour, chose que naturellement il interprétait comme une catastrophe pour le catholicisme français : « Et la partita del Contestabile et della casa di Ghisa dalla Corte ha tolta tutta quella speranza che restava alli boni di poter conservare la religione vera. »⁴³

Dans sa *relazione* (début 1562), Suriano confirme le catholicisme intransigeant de ses dépêches. Comme ses prédécesseurs, il souligne la grandeur et la richesse du royaume, mais le considère ruiné par les discordes religieuses :

Ma come questa maledizione delle nuove sette ha cominciato a mettere in dissensione il clero con i nobili, i nobili fra loro, e il popolo con tutti, ogni

39 Michele Suriano au doge et au Sénat, 8 septembre 1561, p. XLVI.

40 29 août 1561, p. XLV.

41 22 septembre 1561, p. XLVIII.

42 16 octobre 1561, p. LII-LIII.

43 3 novembre 1561, p. LV. À propos de la « retraite » des Guise et des autres « seigneurs catholiques » en octobre 1561, voir L. ROMIER, *Catholiques et huguenots à la cour de Charles IX*, Paris, Perrin, 1924, p. 239 et suiv.

cosa si è messa in disordine con pregiudizio universale di tutti e del particolare, come dirò poi al luogo suo.⁴⁴

Il remarque également le caractère absolu du pouvoir royal (*ibid.*, p. 122) et le caractère très obéissant du peuple français, qui ne s'était jamais rebellé contre son roi. Pour cela, la conjuration d'Amboise devait être considérée comme un événement exceptionnel :

Non s'è mai sentito in Francia che i popoli si siano ribellati dal loro re per volersi dare ad altri. Le sollevazioni sono state rarissime. Di congiure, non si sa d'altra che di quest'ultima d'Ambuosa. Pochi francesi sono fuorusciti perché servano ad altri principi, ma ognuno ama, anzi adora il suo re. (p. 124)

En somme, les discordes religieuses créent une situation totalement nouvelle, surprenante, et changent de façon radicale le visage du royaume. Une grande partie de la *relazione* est consacrée à l'exécution de la diffusion de l'hérésie et de ses racines luthériennes (p. 128 et suiv.)

Si l'ambassadeur critique l'indécision initiale de François II, qui avait donné aux Guise des pouvoirs trop étendus, provoquant ainsi de forts ressentiments, cause principale de la conjuration d'Amboise, il loue sans réserve sa politique répressive postérieure à la conjuration (p. 133). Malheureusement, dit-il, la mort du roi avait jeté les affaires dans le désordre et la confusion (p. 134). De Catherine, Suriano confirme avoir une opinion nettement moins positive que son prédécesseur Michiel : « Basteria dire che ella è donna, ma s'aggiugne appresso che ella è forestiera, e dirò ancor più che è fiorentina, e nata in fortuna privata e molto dispari alla grandezza di un regno di Francia. » (p. 143) Il critique son manque d'expérience des affaires d'État et ses relations trop étroites avec des personnages favorables à la Réforme ou soupçonnés de l'être, comme l'amiral de Coligny ou Michel de l'Hospital (p. 144). Il critique aussi la faiblesse du roi de Navarre (p. 145-146).

En un mot, Suriano dépeint une situation catastrophique :

Questo è dunque lo stato in che si trova al presente la Francia ; il re giovanetto senza esperienza e senz'autorità ; il consiglio pieno di disordini ; la suprema autorità in mano della regina ch'è donna, e se bene savia, però timida e irresoluta, e il re di Navarra principe certo nobile e grazioso, ma poco costante, e poco esercitato nel governo ; il popolo in disordine e in divisione manifesta, e pieno di sediziosi ed insolenti che sotto pretesto di religione hanno disturbato la quiete universale, corrotto i costumi e gli ordini consueti di vivere, guasta la disciplina, oppressa la giustizia, violato i magistrati e finalmente messa in dubbio l'autorità del re e la salute di tutti. E chi vuol comparare lo stato presente del regno a quello de' tempi passati, che soleva essere tanto formidabile ai maggiori re e imperatori dei mondo, lo trova tanto debole e tanto infermo, che non ha niuna parte in sé che sia sana.

44 M. SURIANO, *Relazione di Francia* [1562], in E. Alberi éd., *op. cit.*, I, 4, Florence, 1860, p. 234-282 (p. 119-120).

(p. 147)

La légation de Marcantonio Barbaro

Marcantonio Barbaro⁴⁵ fut ambassadeur vénitien en France de novembre 1561 à juin 1564. Les dépêches qui nous ont été transmises couvrent la période allant du 16 avril 1562 au 14 juin 1564⁴⁶, autrement dit toute la première guerre de religion (avril 1562-mars 1563)⁴⁷.

Même si, comme Suriano, il critique les protestants, Barbaro se limite surtout à relater les événements, laissant le doge et les gouvernants vénitiens juges de la situation.

Ses premières dépêches se concentrent sur le conflit que provoque l'occupation d'Orléans par le prince de Condé et sur les négociations (*éphémères*) pour un compromis. L'ambassadeur se montrait bien conscient de la vanité des espoirs de paix⁴⁸. Entre septembre et octobre, il décrit dans les détails le siège de Rouen⁴⁹ puis l'agonie du roi de Navarre, qui y fut mortellement blessé le 17 novembre 1563⁵⁰. À ce moment-là, le prince de Condé, son frère, approchait de Paris avec son armée protestante, ce qui préoccupait beaucoup le connétable Montmorency et le duc de Guise⁵¹.

Barbaro souligne le profond engagement de la reine-mère pour la paix :

La Maestà della Regina non è mancata tutti questi giorni con pensier molto assiduo di travagliarsi attorno a tutte le ore qua e là per ridurre a fine la pace. In che pare habbia havuto più risguardo a questa che ad altra sua dignità et comodità, essendo lei continuamente cavalcata per andare a ritrovare il Principe, et anco alcune volte invano, per le escusationi che esso principe faceva della indispositione sua, né è restata ancora la Regina da cavalcare ogni giorno in diversi luoghi hora a questo et hora a quello per vedere di condurre a fine questo accordo, nel qual tempo un giorno si è tenuto la conclusionone et l'altro la esclusione.

Mais Condé et Coligny montraient trop de prétentions⁵², alors que le duc de Guise

45 Sur ce personnage, voir l'article « Barbaro, Marcantonio » de F. GAETA in *Dizionario biografico degli Italiani*, *op. cit.*, vol. VI, 1964, p. 110-112.

46 L. FIRPO, *op. cit.*, vol. V, *Francia*, p. XIII-XIV. Voir aussi *supra*, note 21.

47 Sur ces événements, nous renvoyons à la synthèse de A. JOUANNA, *op. cit.*, p. 110 et suiv.

48 Voir notamment la lettre de Marcantonio Barbaro au doge et au Sénat du 16 avril 1562, in CSPV, vol. VII, n° 284.

49 Lettres du 26 septembre et des 4, 13, 14, 19, 20, 27, 30 et 31 octobre (H. LAYARD, *op. cit.*, p. LXI-LXXI).

50 Marcantonio Barbaro au doge et au Sénat, 25 novembre 1562, *ibid.*, p. LXXXI.

51 *Ibid.*, 18 novembre 1562, p. LXXVIII.

52 *Ibid.*, 3 décembre 1562, p. LXXXII-LXXXIII.

et Montmorency s'opposaient aux desseins de la reine mère « non potendosi loro fidare che con la pace il principe di Condé non li havesse a rovinare »⁵³.

Face à ces difficultés, l'ambassadeur désespérait d'un accord : « Par che da ogni parte si dimostri molto lontano il fine di queste miserie. Ma piaccia alla divina bontà di mostrare un giorno il vero modo con el quale da esse ci possiamo affatto liberare. »⁵⁴

C'est dans ce contexte que se déroula la célèbre bataille de Dreux (20 décembre 1562). Les premières informations, qui faisaient craindre une défaite de l'armée royale, reflétaient le climat de confusion et de peur qui régnait à la cour : le duc d'Aumale, frère du duc de Guise, avait été tué, le connétable Montmorency avait été fait prisonnier et on n'avait pas de nouvelles du duc de Guise⁵⁵. En réalité, ce dernier avait réussi à mettre en déroute l'armée du prince de Condé et à le capturer⁵⁶.

Quelques jours après la bataille, le 26 décembre, la reine Catherine, cohérente avec sa politique conciliatrice dans l'audience qu'elle accorda à l'ambassadeur de Venise, se montra heureuse de ce succès, mais elle remarqua aussi que « la vittoria era ben stata grande, ma sanguinosa assai et con perdita di molti signori et con la prigione del contestabile ». L'ambassadeur lui-même s'était félicité de la victoire en disant qu'il regrettait « tanto sangue sparso tra suoi medesimi »⁵⁷.

Les réactions face à la bataille décrite par Barbaro montrent les profondes divergences de la cour : la reine continuait à rechercher un accord, tandis que le duc de Guise profitait de la faiblesse de ses adversaires pour attaquer leur bastion d'Orléans⁵⁸.

En février 1563, Orléans était sur le point de tomber. Le 17 février, Barbaro écrivit que le duc de Guise continuait « a tentare con ogni poter suo di stringere Orlens » et que dans cette entreprise, « vi pone ogni suo studio ». Sur de telles bases, il affirmait : « Qui si tiene che la guerra debba gagliardamente andare avanti. »⁵⁹

Mais un événement imprévu allait tout bouleverser : l'attentat de Poltrot de Méré contre le duc de Guise, le 18 février 1563⁶⁰. Ce dernier mourut le 24 février. Barbaro, en annonçant l'assassinat et les vives démonstrations de douleur qui s'en

53 *Ibid.*, 14 décembre 1562, p. LXXXVI.

54 *Ibid.*, 18 décembre 1562, p. LXXXVI.

55 *Ibid.*, 20 décembre 1562, p. LXXXVII.

56 *Ibid.*, 21 décembre 1562, p. LXXXVIII-LXXXIX.

57 *Ibid.*, 26 décembre 1562, p. XC-XCI.

58 *Ibid.*, 28 décembre 1562, 4 et 11 janvier 1563, et surtout, 13, 21, 25 et 26 janvier 1563, 2 et 6 février 1563, p. XCII-C.

59 *Ibid.*, 17 et 20 février 1563, p. CI.

60 Marcantonio Barbaro communique et commente l'événement dans ses deux lettres du 23 février 1563 : *ibid.*, p. CII-CIII. Sur l'épisode, voir N. M. SUTHERLAND, « The Assassination of François Duc de Guise, February 1563 », *Princes, Politics and Religion, 1547-1589*, Londres, The Hambledon Press, 1984, p. 139-155.

suivirent à Paris, se limita à en signaler l'extraordinaire importance au doge :
« Quale effetto sia per partorire accidente tanto importante, potrà ben la Serenità Vostra per la prudenza sua discernere. »⁶¹ Maintenant, soulignait l'ambassadeur, toute chose était « posta nelle mani della Regina », laquelle se montrait « ardentissima più che mai nel procurare l'accordo, il quale si comincia da molti a tenersi come fatto »⁶².

Aussi signa-t-on la paix d'Amboise le 19 mars 1563, laquelle prévoyait la liberté de culte pour les huguenots dans certains territoires ; le prince de Condé et l'amiral de Coligny étaient à nouveau admis à la cour⁶³.

Le 16 mars, Barbaro écrivit que les ambassadeurs étrangers ne savaient comment réagir à la paix face à la reine : devaient-ils ou non s'en féliciter ? L'ambassadeur espagnol Chantonay et le nonce apostolique Santacroce penchaient pour le silence. Barbaro demanda des instructions au doge :

Io non so ancora che sorte d'officio sarà fatto dagli ambasciatori con la Maestà della Regina intorno al rallegrarsene o altro, ma posso ben vedere che due di loro non se ne rallegreranno, perché l'uno è quello di Spagna, che ha protestato gagliardamente per quanto ho inteso, l'altro che è il Nontio di Sua Santità, credo che non la sente bene, di modo che ancor io sto suspeso in quello che possa esser mente di Vostra Serenità, alla quale con ogni riverentia dirò che mi sarebbe grato intendere quanto prima la volontà sua, perché se la occasione mi concedesse di soprasedere, in questo tempo, di andare a Corte, finché io potessi haver risposta da Vostra Serenità, io potrei all' hora più pienamente soddisfare alla mente sua. Ma anco quando mi havessi da ritrovar prima con sua Maestà, non mi sovviene fino ad hora di fare altro ufficio, che dimostrarli che tutto quel bene che potesse succedere a questo Regno di questa pace, sarebbe sempre di consolatione a Vostra Serenità, come quella che la desidera ogni quiete et prosperità, aggiungendo poi altre parole, conforme a questo proposito.⁶⁴

Chantonay était très insatisfait : en avril, l'ambassadeur espagnol confia à Barbaro que la reine s'était beaucoup plainte de lui « perché negotiava et trattava con lei, come se havesse lui a governare et dar la legge a questo Regno », lui reprochant aussi d'avoir manœuvré contre la paix⁶⁵.

En tout cas, Barbaro lui-même ne se sentait plus à son aise à la cour et demanda un successeur, écrivait que plusieurs ambassadeurs « hanno scritto ai loro Principi di esser levati, parendo loro di non poter più star qui, né con servitio, né con dignità pubblica, né meno con sicurtà sua ». Il était notamment convaincu d'être considéré comme un « papiste » à cause de la participation de son frère (Daniele Barbaro, patriarche élu d'Aquilée) au concile de Trente. Pour cela, il

61 Marcantonio Barbaro au doge et au Sénat, 27 février 1563, in H. LAYARD, *op. cit.*, p. CIV.

62 *Ibid.*, 8 mars 1563, p. CVII-CVIII.

63 Voir A. JOUANNA, *op. cit.*, p. 120.

64 Marcantonio Barbaro au doge et au Sénat, 16 mars 1563, in H. LAYARD, *op. cit.*, p. CX.

65 *Ibid.*, 21 avril 1563, p. CXIX-CXX.

croyait « restar veramente poco grato et consequentemente infruttuoso a Vostra Serenità et anco forse sottoposto a qualche atto d'indegnità, il che difficilmente potrei tollerare »⁶⁶.

Barbaro fut quand même obligé de prolonger sa légation jusqu'en juin 1564⁶⁷. Une fois rentré à Venise, il résume de façon très significative sa conduite en France :

Nel far officio con la Regina e Navarra in materia della religione ho cercato sempre di camminar per una strada che potesse far qualche frutto, e che fosse lontana da ogni ostentazione. Ho parlato generalmente con ogni destrezza quando mi è parso buona occasione, mostrando di credere e di sperare che per la buona mente che io vedeva nella maestà della regina, Navarra, ed altri signori del governo, si ritrovarebbe forma di rimedio a questa peste così grande ; e non son mancato però di ponderare alla regina quelle cose che mi sono parse di considerazione, e atte a persuaderla a qualche buona risoluzione.⁶⁸

Il oppose sa conduite à celle de l'ambassadeur d'Espagne Chantonnay, dont il loue l'engagement en faveur de l'orthodoxie mais critique vivement les méthodes violentes et menaçantes (p. 169-170).

Dans sa *relazione*, Barbaro insiste beaucoup sur les origines politiques des guerres de religion : le roi de Navarre et le prince de Condé se servaient des hérétiques à la seule fin de contrecarrer le pouvoir croissant des Guise, tout comme l'Électeur de Saxe l'avait fait contre les Habsbourg en Allemagne aux premiers temps de la Réforme (p. 155-156).

Il soutient la politique répressive menée par François II, bien conseillé par le cardinal de Lorraine, qu'il décrit comme « signor di molto valore, e che ha fatto sempre profession di cattolico ». Il regrette qu'un si « pio e giusto suo disegno » ait été brisé par la mort du roi. Il insiste sur la brusque transformation du royaume de France. Il a vu « in tutte le cose un'espressa mutazione, e un'altra faccia di pubblico governo » :

Non c'era forma alcuna d'amministrazione, e vidi la giustizia violata e macchiata, l'inimicizie grandi e importanti, le passioni e gli umori dei potenti, gl'interessi e occasioni dei principi, la confusion della religione, la disobbedienza e turbolenza del popolo, gli animi sediziosi dei più grandi.

Une telle catastrophe avait pour seule cause le conflit religieux :

E questa così gran mutazione non è derivata, come l'esperienza ci ha

66 *Ibid.*, 23 mars 1563, p. CXI. Sur Daniele Barbaro, voir l'article de G. ALBERIGO, « Barbaro, Daniele Matteo Alvise », *Dizionario biografico degli Italiani*, *op. cit.*, vol. VI, p. 89-95.

67 L. FIRPO, *op. cit.*, p. XII-XIII.

68 M. Barbaro, *Relazione di Francia* [1564], in E. Alberi éd., *op. cit.*, I, 4, p. 151-175 (p. 170).

dimostrato, da altro fonte che da quello della religione, la quale ha voluto la maestà divina che resti nel mondo immacolata ; e s'è veduta sempre la rovina di quelli che han cercato di levarla o di deprimerla. (p. 159)

Pour Barbaro, il aurait été juste de punir de façon exemplaire les chefs politiques des hérétiques (p. 154) et l'absolution du prince de Condé avait été pour lui une grossière erreur. Il accuse également la reine Catherine d'hypocrisie (p. 167).

Conclusion

Giovanni Cappello écrivait, dans sa *relazione* de 1554, que la « regola principale » d'Henri II avait été de « tener la guerra lontana dalla Francia, non risparmiando spesa né ad altra cosa, giudicando che ogni minimo danno sia grande avendolo in casa, ed ogni altro sia minore avendolo lontano »⁶⁹.

Avec les affrontements religieux, par contre, la guerre pénétrait au cœur de la France, une guerre civile qui bouleversait le visage d'un royaume qui avait paru jusque-là, aux yeux des observateurs étrangers, fondé sur une union et une obéissance extraordinaires. Dans ce contexte, l'autorité royale perdait de plus en plus de poids en faveur de divers ministres et chefs de faction. Les divergences à la cour étaient confondantes, on n'en avait jamais connu de si profondes. Les observateurs étrangers en furent impressionnés. Le trait alimenta la discussion et la réflexion politique dans l'Europe entière⁷⁰.

On note, en examinant les correspondances et les *relazioni* vénitiennes, le caractère explosif de l'événement : jusqu'en 1559, on ne trouve pas dans la correspondance diplomatique d'allusions significatives aux problèmes religieux de la France. La conjuration d'Amboise ébahit et affola l'ambassadeur Michiel tout autant que les grands personnages de la cour. Voir la réaction du cardinal de Lorraine.

Les diplomates, en conséquence, se virent renforcés dans l'idée, sans cesse répétée dans leur correspondance, que l'unité religieuse était l'un des pivots de l'État. C'est à la rupture de cette unité qu'ils imputaient la ruine du royaume. Le « moderato » Michiel lui-même admet que c'est « cosa ordinaria, confermata con tanti esempi [...] che con la mutazione della religione, avvenga di necessaria conseguenza la mutazione degli stati »⁷¹.

69 G. CAPPELLO, *Relazione di Francia* [1554], in E. Alberi éd., *op. cit.*, I, 2, p. 273-288 (p. 282).

70 Le sujet a été récemment étudié en lien avec la perception des guerres de religion françaises en Piémont-Savoie et en Allemagne de l'ouest par C. ZWIERLEIN, *Discorso und Lex Dei. Die Entstehung neuer Denkraumen im 16. Jahrhundert und die Wahrnehmung der französischen Religionskriege im Italien und Deutschland*, Munich, Vandenhoeck & Ruprecht, 2006.

71 G. MICHIEL, *Relazione di Francia* [1561], in E. Alberi éd., *op. cit.*, I, 3, p. 409-456 (p. 428).

Si les trois ambassadeurs vénitiens se montrent d'accord sur ce point, ils présentent malgré tout un point de vue fort différent l'un de l'autre sur le problème, en fonction à l'évidence de leurs propres convictions idéologiques et de leur formation.

Michiel est un catholique très modéré, clairement favorable à une politique de conciliation : en font preuve notamment les éloges qu'il fait de la reine Catherine et sa nette aversion à l'égard de la politique des Guise : on a vu notamment qu'il critique très durement le cardinal de Lorraine. Il justifie son opinion favorable à la tolérance religieuse par des raisons d'ordre pratique : c'était la meilleure solution, d'après lui, pour éviter « una guerra civile aperta ». Il se peut qu'il ait reflété ainsi une opinion commune qui considérait le choix de la tolérance comme nécessaire pour éviter une catastrophe. Il faudrait évaluer également jusqu'à quel point il était conditionné par des influences luthériennes ou « spirituali ». Son opinion n'était pas partagée par l'ambassadeur de Florence Niccolò Tornabuoni : lui aussi notait les avantages pratiques d'une telle solution, mais il ajoutait qu'une situation de coexistence confessionnelle n'aurait pu durer longtemps : « Ma poiché il male è tanto multiplicato, il minore che si possa scegliere è di dare abilità a ciascuno che viva come gli pare, senza ingiuriare nessuno, il che non può durare. »⁷²

Suriano est l'exact contraire de son prédécesseur : il ne s'en prend pas seulement aux partisans politiques de la Réforme, mais aussi aux partisans d'une politique conciliatrice, qu'il assimile aux hérétiques ; il s'étend longuement sur les origines luthériennes de l'hérésie et fait preuve, contre les hérétiques, d'une véritable ferveur religieuse⁷³. Il aurait aussi voulu apporter une contribution personnelle à la lutte en intervenant contre Théodore de Bèze auprès de la reine⁷⁴.

Barbaro manifeste des opinions similaires à celles de son prédécesseur Suriano, notamment à propos de la nécessité de punir les hérétiques, mais il est moins intransigeant et plus diplomate. En outre, il insiste moins que ce dernier sur sa répulsion face à l'hérésie et la réduit à un problème fondamentalement politique. Il veut absolument suivre une voie modérée dans les négociations, opposant sa conduite à celle de l'ambassadeur d'Espagne Chantonay, dans une approche plus pragmatique et moins idéologique que celle de Suriano.

En dépit de ces divergences, qui influencent parfois leur narration des événements, la correspondance des ambassadeurs permet de saisir les orientations des principaux protagonistes de la scène politique française de ces années si agitées. Elles doivent donc être considérées aussi comme des sources privilégiées, malheureusement peu exploitées, pour une histoire interne des événements. On se rend compte par exemple à travers elles que, dès le début du conflit, la division

72 Niccolò Tornabuoni à Côme de Médicis, Paris, 14 octobre 1561, in *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, G. Canestrini éd., t. III, Paris, Imprimerie nationale, 1865, p. 466.

73 Voir G. SURIANO, *Relazione di Roma*, op. cit., p. 128 et suiv.

74 Voir *supra*, « La légation de Michele Suriano ».

entre catholiques modérés et intransigeants était déjà très nette. Elles éclairent l'orientation conciliante de Catherine et d'autres grands personnages de la cour, notamment Michel de l'Hospital, une orientation fondée tout autant sur des raisons pratiques qu'imprégnée d'idéaux *néoplatoniciens que les catholiques intransigeants comme Suriano ne pouvaient comprendre et qu'ils assimilaient à l'hérésie protestante.*